

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

**Séance du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	Mme Isabelle BRUYNEEL	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO TRAMIER	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Christian MANCIP	M. Pierre GAC	M. Edouard SCHMID
Mme Chantal MOCZADLO	M. Jérémie JEAN	Mme Sandrine SAEZ
M. Alain MARCELIN	Mme Carole LAURENT	Mme Geneviève SIAUD
Mme Magali LORA	M. Gilles MANCEL	M. Franck VALLON
Mme Christelle ABATE	Mme Petya MARINOVA	

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

<b>2023 PVL 060</b>	<b>OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023</b>
---------------------	------------------------------------------------------------------------

**Rapporteur : Madame Christelle ABATE**

**Avec l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 28 février 2023, le conseil municipal est appelé à entériner l'octroi des subventions aux associations ci-dessous pour l'année 2023.**

ASSOCIATIONS	2022	2023
ANCIENS COMBATTANTS UFAC	800 €	800 €
APEV ASS. PARENTS D'ELEVES VAISON	180 €	180 €
APPRENDRE DES ANCIENS	400 €	600 €
AQUI SIAN BEN ASSO	800 €	800 €
ARLEQUIN ET COMPAGNIE	1 000 €	1 100 €
ASSOCIATION AUPRES DE MON ARBRE	400 €	400 €
ASSOCIATION TAURINE DE MALAUCENE	//	1 000 €
BASE ILLICO GYM	900 €	700 €
CLUB DES ANCIENS	1 200 €	1 200 €
COMITE SOUVENIR Français	150 €	150 €

CULTURE POUR TOUS		
CYCLO CLUB		
DDEN 84	//	50 €
DETENTE ET LOISIRS	1 100 €	1 100 €
JOYEUX PETANQUEURS	600 €	400 €
LA BAYASSIERE	//	200 €
LA GAULE DU VENTOUX	600 €	600 €
LE POINT D'ORGUE	2 100 €	2 100 €
LES AMIS DE L'ORGUE	700 €	1 000 €
LES VOIX DU GROSEAU	400 €	300 €
MINUSCROPIK ASSOC	800 €	800 €
PROVENCE TRIAL CLASSIC	//	100 €
RETRO MOTO CLUB	750 €	750 €
REVEIL GROZEAU MALAUCENIEN	7 000 €	8 700 €
SKI CLUB DU MONT SEREIN	1 200 €	1 000 €
TENNIS CLUB	3 500 €	3 500 €
TOTAL		<b>29 030 €</b>

**Le Conseil Municipal  
Le Rapporteur entendu,  
Délibère et décide**

- **D'octroyer aux associations une subvention communale pour l'année 2023 comme indiqué sur le tableau ci-dessus**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal**

Monsieur le Maire



F. TENON

*Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture*

Vu la secrétaire de séance  
Mme Noella ROMMEL

Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023